



Commune de Vully-les-Lacs

Salavaux, le 16 février 2021/sba

Préavis municipal No 2021 / 04

Point porté à l'ordre du jour du Conseil communal du 23 mars 2021

Réfection des infrastructures agricoles – étape 4

Demande de crédit de CHF 1'642'000.00

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule :

En 2012, la Municipalité de Vully-les-Lacs a décidé d'entreprendre une étude générale de ses infrastructures agricoles et viticoles sur l'ensemble de son territoire. Divers travaux ont déjà été réalisés. Pour rappel, les étapes 1, 2 et 3 de ces travaux concernaient la réfection de divers chemins agricoles et des collecteurs d'eau dans plusieurs villages de la commune.

Ce préavis présente l'étape 4 de la réfection de ces ouvrages agricoles :

Etat des chemins existants :

Afin de repartir sur une nouvelle base et suite à un grand nombre de plaintes concernant l'état de certains chemins, un relevé d'état visuel et vidéo a été effectué par le bureau d'ingénieurs NPPR en fin d'année 2019.

Un formulaire a été envoyé à tous les exploitants leur demandant de nous faire part de leurs constatations de détériorations des ouvrages ainsi que les éventuelles mesures à effectuer. Neuf réponses nous sont parvenues.

Le relevé d'état effectué par NPPR a permis d'établir un tableau mentionnant l'état des chemins et le type de mesure de réfection ainsi que de définir la priorité des travaux.

Réfection des chemins :

Toujours dans la même vision que pour les étapes précédentes et afin d'adapter aux nouvelles machines agricoles, les secteurs des chemins refaits seront élargis, en principe de 3.0 m. L'élargissement des chemins demeure dans le domaine public qui est, en général de 4.0 m. de large.

Les revêtements seront réfectionnés dans le même type de matériaux que celui d'origine, excepté pour la mise en dur.

Au total 13 chemins sont concernés pour une longueur totale de 4'985 m'.

Devis des travaux

Les montants indiqués incluent la TVA

Travaux de génie civil	CHF 1'332'636.00
Travaux d'ingénieurs pour l'étude et la surveillance, 12 %	<u>CHF 159'916.00</u>
Sous-total	CHF 1'492'552.00
Divers et imprévus, environ, 10 %	<u>CHF 149'255.00</u>
TOTAL DEVIS ESTIMATIF	CHF 1'641'807.00 =====

Subventions cantonales et fédérales

Le canton et la confédération nous verseront des subsides d'un montant total de CHF 985'200.00.

Conclusions :

Fondé sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

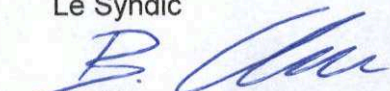
- vu le préavis municipal N° 2021 / 04,
- oui le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

Décide :

- D'autoriser la Municipalité d'effectuer la réfection des infrastructures agricoles – étape 4,
- De lui accorder, dans ce but, un crédit de CHF 1'642'000.00
- De procéder à un premier amortissement de CHF 985'200.00 qui correspond aux subventions cantonales et fédérales
- De financer cet investissement par les subventions cantonales et fédérales à hauteur de CHF 985'200.00 et le solde de CHF 656'800.00 par la trésorerie courante,
- D'amortir cette dépense de CHF 656'800.00 sur une période de 15 ans, à raison de CHF 43'800.00 par année et par le biais du chapitre 8100.

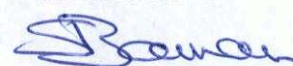
AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic


B. Clerc



La Secrétaire


S. Baumann